



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

**RÉUNION DU
10 OCTOBRE 2019**

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur FROISSART Pascal
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Madame MOREN)
Monsieur DEDOURGE Tony
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Monsieur VANDENBORREN Claude
(pouvoir à Madame BEAUCOURT)
Monsieur BRULIN Frédéric
Madame WATTIEZ Laurence
Monsieur KUSNIREK David
(pouvoir à Monsieur BIDAULT)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur LELEUX)

Absents :

-



1 - Décision modificative n°2 au Budget Communal

Dans le cadre de l'instruction M 14, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits.

Le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder aux transferts détaillés ci-dessous :

Section de Fonctionnement

DÉPENSES :

Article 60612 - Energie- Electricité	- 6 000,00 €
Article 60636 - Vêtements de travail	- 4 000,00 €
Article 61524 - Bois et forêts	+ 20 000,00 €
Article 6156 - Maintenance	- 16 284,00 €
Article 6237 - Publications	- 1 000,00 €
Article 022 - dépenses imprévues	- 5 000,00 €
Article 6541 - créances admises en non valeur	+ 2 000,00 €
Article 6542 -créances éteintes	+ 1 000,00 €
Article 6748 - autres subventions exceptionnelles	+ 9 284,00 €

Section Investissement

DÉPENSES :

Opération Financière	+ 30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	
Article 2135 - installations générales, agencements, aménagements de constructions	
Opération 16 - Complexe sportif	+ 6 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Article 2031 - Frais d'Etudes	
Opération 23 - Divers	+ 1 100,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	
Article 2118 - Immobilisations corporelles-autres terrains	
Opération 32 - Accessibilité	- 37 100,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	
Article 2031 - Frais d'Etudes	

Abstentions : 0

Vote contre : 6 (M.M. SWINIARKI-LELEUX-BIDAULT-BOURSIER-KUSNIREK-SEGARD)

Vote pour : 17

2 - Tarification sociale de la Restauration scolaire

Monsieur le Maire introduit la délibération en rappelant que Monsieur DANCOISNE a saisi dès juin 2019 la Commission Municipale et a informé les conseils d'école de la mise en œuvre de cette décision.

Il a rappelé également que le CCAS a revu en juillet 2018 les modalités d'attribution des aides aux annaysiens pour soutenir les familles afin de faire face à des dépenses de loisirs, éducatives et autres.

Il ajoute que la Commune propose pour faciliter l'accès des enfants au service de restauration scolaire la mise en place de la tarification sociale.

Le nombre d'enfants inscrits en restauration scolaire en cette rentrée 2019/2020 est de 310 au 4 octobre 2019. Ce chiffre est grandissant, en lien avec la hausse des effectifs scolaires.

Conformément à la loi de Finances de l'année 2019 (mesures d'investissement social), la Commune d'Annay est éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) et pourra bénéficier d'une aide de 2,00 € par repas sur les repas facturés à 1,00 € maximum, à la condition expresse d'instaurer au moins 3 niveaux de tarification sociale.

Le Conseil Municipal décide d'aller plus loin que ces seules mesures en diminuant pour tous les frais de restauration scolaire car le tarif actuel (inchangé depuis le 5 juillet 2013) est de 3,20 €.

Il est décidé à l'unanimité de mettre en œuvre la tarification sociale dans le cadre de la restauration scolaire selon les modalités suivantes :

<i>Tarification</i>	<i>Quotient Familial</i>	<i>Ressources</i>
0,90 €	QF < 551	R < 1 377 € (1 enfant) / R < 1653 € (2 enfants)
1,00 €	551 < QF < 751	R < 1877 € (1 enfant) / R < 2253 € (2 enfants)
3,10 €	QF supérieur à 751	

Monsieur DANCOISNE précise que l'aide apportée aux familles serait d'environ 30,00 € par enfant par mois et devrait concerner 25 % d'enfants inscrits à la cantine.

3 - Fixation des prix de location des terrains communaux-Année 2019

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2019 constatant pour 2019 l'indice national des fermages (104,76 soit + 1,66 %), Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de location des terrains comme suit :

- 1,24 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 15,68 € l'are pour les parcelles bâties

4 - Recette admise en non valeur

L'état d'un logement sis à Annay, a présenté un danger pour ses occupants et a nécessité la prise de mesures urgentes, notamment un arrêté de péril en date du 27 février 2019.

Suite au rapport rédigé par l'expert désigné par le Tribunal Administratif de Lille, des mesures urgentes de sauvegarde ont été prescrites. Il a ainsi été pris acte que la consolidation durable du logement ne pourrait intervenir qu'à la suite d'une intervention sur les fondations. Les propriétaires ont été sommés de réaliser les travaux mais devant l'impossibilité financière pour eux de les réaliser, il a été décidé d'y procéder d'office en raison du danger bien présent (confortement du sol sous les fondations du bâtiment par injection).

Les travaux ont été réalisés dans les meilleurs délais pour un coût total de 9 284,00 € ttc. En parallèle, une subvention au titre de l'Agence Nationale de l'Habitat a été obtenue pour un montant de 4 220,00 €. En conséquence, devant les difficultés financières des propriétaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les titres de recettes émis à leur encontre, titres n° 241/2019 (6 498,80 €) et n° 504/2019 (2 785,20 €) fassent l'objet d'une admission en non valeur.

La dépense sera prélevée à l'article 6748 du Budget en cours.

Monsieur LELEUX se demande s'il n'est pas un peu tôt pour adopter une telle décision. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'une famille en grande difficulté.

Monsieur CHATELAIN se dit pessimiste pour la suite s'agissant dans ce secteur de terrains composés principalement de remblais. Madame CROMBEZ ajoute que des caves y ont été faites.

Monsieur BOURSIER signale que dans l'hypothèse où ils sont propriétaires depuis peu, ils peuvent entamer une procédure de vice-caché. Monsieur le Maire informe l'assemblée que leur assurance a été saisie sur ce dossier.

5 - Indemnité d'éviction

Par délibérations en date des 12 avril et 10 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé la cession d'un terrain

communal sis, rue du 11 novembre cadastré section AB numéro 231 divisé en deux, les frais de division étant supportés pour moitié par les acquéreurs.

Il apparaît qu'en raison d'un problème de communication entre le Notaire chargé de la vente, l'exploitant agricole et la Commune, ce dernier n'a pas perçu les indemnités d'éviction qui lui étaient dues à savoir 503,34 € pour la cession du premier terrain et 497,58 € pour la cession du second.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives en vue de procéder au règlement des indemnités dues à l'exploitant agricole.

6 - Tableau des effectifs des emplois permanents

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le tableau des emplois permanents de la Collectivité mis à jour en raison des possibilités d'avancement de grade de certains agents et des propositions à la titularisation faites aux agents contractuels.

7 - Classe de découverte - Année 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'organisation de classes de découverte à la Petite Pierre (Bas Rhin) en 2020.

Il s'agira d'un séjour de 9 jours au centre de Vacances Ambroise Croizat à La Petite Pierre du 05 au 14 mai 2019 qui sera proposé aux enfants des classes de CM1/CM2 des écoles Juliette Wantiez et Péri-Curie.

La participation des familles a été fixée à 200,00 € enfant.

Monsieur BIDAULT s'interroge sur le choix de la période en rappelant qu'auparavant les enfants partaient en septembre. Monsieur DANCOISNE précise que le travail sera préparé en amont. Il ajoute que le projet est bien rodé et très efficace. Il explique que revenir à une organisation en septembre aurait eu pour conséquence de devoir envoyer 5 classes en séjour transplanté en année N (pour ne pas léser certains élèves qui n'auraient pas eu la possibilité de partir).

Monsieur le Maire le rejoint sur ce point et conclut en précisant qu'il convient de s'adapter à la réalité.

8 - Subvention exceptionnelle à l'association « Idéal Pétanque »

À l'occasion des festivités organisées par la Municipalité sur la Place de La Mairie lors de la Fête Nationale du 14 juillet, des associations ont animé des stands récréatifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association IDEAL PETANQUE.

9 - Cession d'un terrain communal sis 25, Cité Jean-Jaurès

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des conseillers ayant pris par au vote, de procéder à la cession d'un terrain communal situé 25, Cité Jean-Jaurès à Annay, cadastré Section AC N° 732 sur lequel est érigée l'habitation des futurs acquéreurs pour une superficie de 684 mètres carrés au prix fixé par le service des Domaines soit 38 000,00 €.

Tous les frais inhérents à cette cession seront supportés par les acquéreurs.

Abstentions : 6 (M.M. SWINIARSKI-LELEUX-KUSNIREK-BIDAULT- SEGARD-BOURSIER)

Votes contre : 0

Votes pour : 17

10 - Rachat de la case n°46 du Colombarium

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte la rétrocession d'une case de colombarium acquise 05 novembre 2014 moyennant le remboursement aux ayants droits de la somme de 314,00 €.

11 - Rachat de la case n°21 du Colombarium

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte la rétrocession d'une case de colombarium acquise le 24 octobre 2008 moyennant le remboursement à l'ayant droit de la somme de 342,00 €.

La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.

LE FORUM SPORT/SANTÉ/ENVIRONNEMENT DU 7 SEPTEMBRE DERNIER

160 personnes venant des associations sportives, d'institutions ou de la santé étaient présents pour accueillir les annaysiens autour de 39 stands. Les premiers retours nous parviennent. 255 passeports ont été délivrés au cours de la journée et le CEED (Centre européen d'étude du diabète) a réalisé 175 tests de glycémie. Ce dépistage permet d'informer sur le diabète et les risques des maladies cardio-vasculaires, sur les bonnes pratiques (en terme d'activité physique et d'alimentation). L'établissement français du sang, présent pour la première fois sur le forum, a récolté 47 dons dont 5 venus de nouveaux donneurs. C'est un bilan très positif pour eux.

Les professionnels de santé de notre commune, présents en nombre, ont pu répondre aux préoccupations d'environ 140 visiteurs dont ils ont pris le pouls et qu'ils ont renseignés ou orientés.

Nos associations culturelles, sportives mais aussi les services municipaux et les jeunes sapeurs pompiers n'étaient pas en reste et ont proposé toute la journée des animations, initiations, démonstrations. Ils en ont profité pour montrer leur talent et recruter de nouveaux membres. C'était en tout cas leur objectif...

Enfin, les dégustations étaient à l'honneur : un grand merci à tous, aux bénévoles et professionnels et à l'équipe municipale impliquée dans l'organisation qui ont permis que cette journée soit une réussite !

TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE

Le pouvoir d'achat des familles est une préoccupation de notre majorité. Aussi, les tarifs de restauration scolaire étaient restés inchangés depuis 2013. Les annonces gouvernementales de mars 2019 sur la loi de finances, nous ont fait nous pencher sur la diminution des tarifs de restauration scolaire. Ainsi, comme nous l'avions annoncé au sein des conseils d'école de juin, nous avons revu cette tarification à la baisse pour tous lors du conseil municipal de rentrée. Depuis le 1er septembre, les tarifs passent de 3.20 € le repas à 0.90 €, 1.00 € ou 3.10 €, en fonction du quotient familial des familles.

Vos élu(e)s de l'UNION ANNAYSIENNE : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Il faut croire qu'il y ait "péril en la demeure" pour que cette majorité aux abois, s'ouvre enfin aux idées que nous émettons.

Ainsi, nous a-t-il suffi d'ouvrir le dossier de "l'Idéal" pour qu'en moins de 2 semaines démarrent les travaux de démolition des habitations... Ainsi, a-t-il suffi que **notre groupe propose** en septembre dernier comme engagement prioritaire **un vrai "resto" à 1 € le repas pour tous** pour que cette majorité décide de lui emboîter le pas.

Mais qu'importe la nature de la motivation qui justifie la soudaineté de ces excellentes décisions. Nous sommes suivis et sommes heureux pour Annay. C'est déjà en soit une belle reconnaissance de la qualité et du bien fondé de nos analyses et de nos propositions. D'autres suivent et seront communiquées en leur temps.

Devenez qui, en copieurs, les reprendront à leur compte ?

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".